

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°64-2022	CONTRATS - CONVENTIONS Sentier de randonnée <ul style="list-style-type: none">Convention pour la mise en place d'une station d'interprétation sur le site de Gervaux avec l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (E.P.T.B.).
-----------------------	---

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'adhésion de la Ville de Clisson au syndicat mixte E.P.T.B. ;

VU les enjeux du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) portés par l'E.P.T.B. Sèvre Nantaise ;

VU le compte-rendu de la réunion 'Life revers'eau' du 21 septembre 2021 en présence de toutes les parties ;

VU la présentation en Bureau municipal du 6 décembre 2021 et la validation du projet ;

VU la réunion sur le terrain le 22 février 2022 réunissant les représentants de l'E.P.T.B., de la Ville de Clisson et de l'agence de scénographie Ha ;

VU la convention 'Life revers'eau' ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ACCEPTÉ** les termes de la convention à intervenir avec l'E.P.T.B. pour la mise en place sur le site de Gervaux d'une station d'interprétation qui constitue un aménagement paysager et pédagogique pour aborder la thématique de la gestion des cours d'eau.
- Article 2. **PRÉCISE** que cette convention définit les engagements réciproques et les modalités de coopération entre la Ville de Clisson et l'E.P.T.B. Sèvre Nantaise.
- Article 3. **PRÉCISE** que cette convention prend effet à compter de la signature des 2 parties pour une durée de 10 ans.
- Article 4. **CHARGE** les services 'Comptabilité' et 'Agenda 21', Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 5. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 30 mai 2022

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet
Maire



Décision transmise en Préfecture le **16 JUIN 2022**
Et affichée le **17 JUIN 2022**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONTRATS - CONVENTIONS Sentier de randonnée Convention pour la mise en place d'une station d'interprétation sur le site de Gervaux avec l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (E.P.T.B.).

Date de transmission de l'acte 16/06/2022

Date de réception de l'accusé 16/06/2022

de réception :

Numéro de l'acte : DEC-64-2022 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20220530-DEC-64-2022-CC

Date de décision : 30/05/2022

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.11. Autres